Bastia
CITÀ DI CULTURA

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 27 DI MARZU DI U 2025

—

CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025

Rapport n°15

Accunsentu per lascià u passu à EDF nantu à a parzella AT 133 inde u settore di a residenza *Sémaphore*

Approbation d'une servitude EDF relative à la parcelle AT 133 dans le secteur de la résidence *Sémaphore*

EDF a sollicité la ville de Bastia afin d'établir une canalisation souterraine dans une bande d'1 m de large, sur un linéaire de 15 m sur la parcelle AT 133 appartenant à notre collectivité.

Cette demande a pour objet de remplacer un câble qui dessert la parcelle AT 250 sur laquelle est édifiée la Résidence Sémaphore, gérée par ERILIA.

L'indemnité forfaitaire proposée est de 150 €.

Cette servitude sera formalisée par acte sous seing privé et réitérée par acte notarié aux frais d'EDF.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la servitude au bénéfice d'EDF afin de lui permettre d'établir dans une bande d'1 m une canalisation souterraine sur un linéaire de 15 m moyennant une indemnité de 150 € et ce conformément au projet de convention joint en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant servitude ainsi que, le cas échéant, l'acte notarié la réitérant et tout autre document nécessaire à son établissement.

SYNTHESE

Le rapport propose d'approuver une servitude au bénéfice d'EDF sur la parcelle AT 133, située dans le secteur de la résidence Sémaphore, afin d'installer une canalisation électrique souterraine pour remplacer un câble alimentant la résidence. EDF paiera une indemnité forfaitaire de 150 € et prendra en charge les frais juridiques associés à cette servitude.

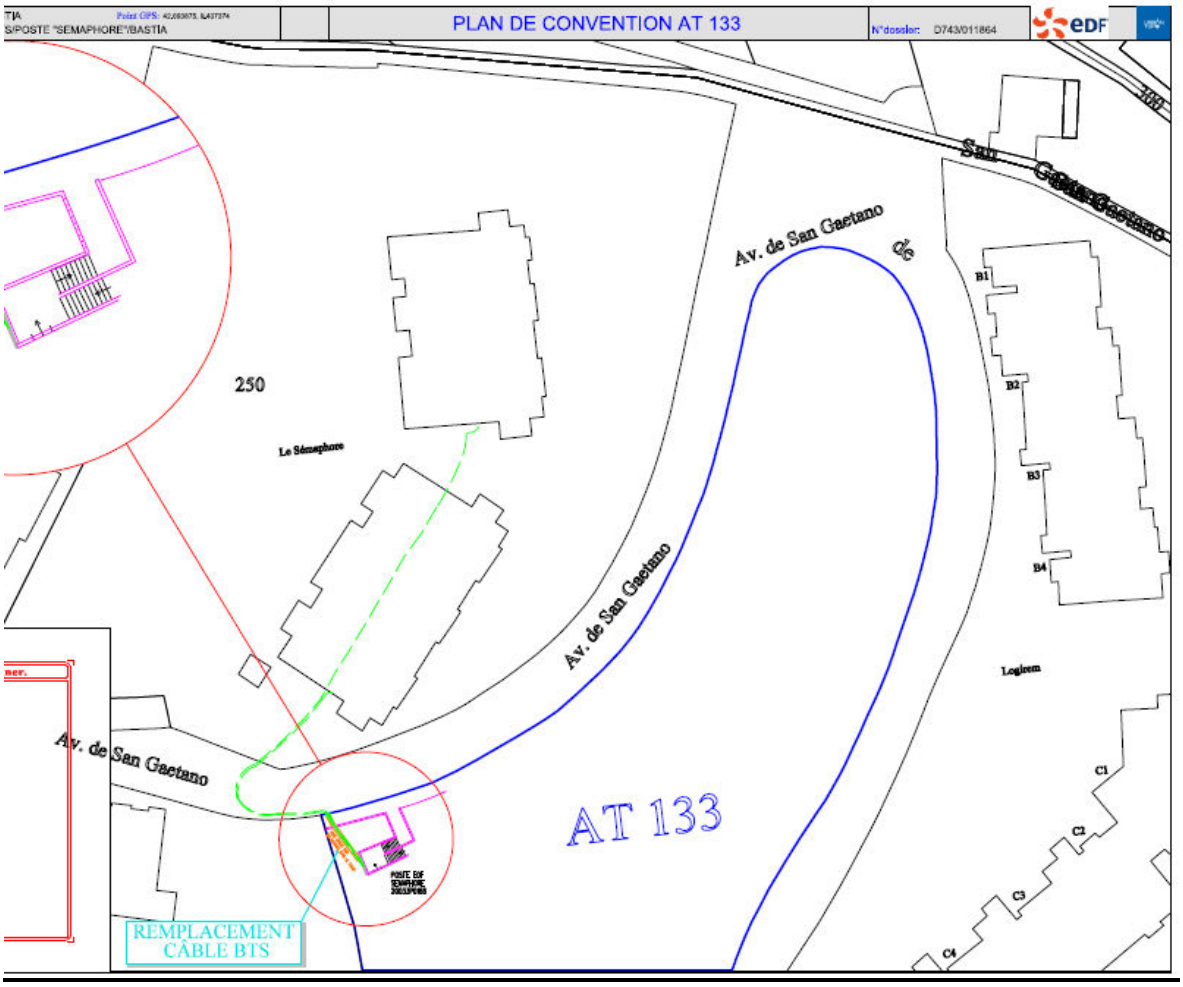
PLAN DE CONVENTION AT 133
N°dossier: D743/011864
S/POSTE "SEMAPHORE"/BASTIA
Av. de San Gaetano
Av. de San Gaetano
Av. de San Gaetano
250
Le Sémaphore
B1
B2
B3
B4
Logirem
C1
C2
C3
C4
AT 133
REMPLACEMENT
CÂBLE BTS